

## ANCIEN HÔPITAL ROYAL VICTORIA

Questions de la commission

Montréal, le 5 octobre 2021

Aux représentants de la Société québécoise des infrastructures (SQI), de l'Université McGill et de la Ville de Montréal.

**Objet : Consultation publique sur la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Questions de la commission**

Madame,  
Monsieur,

En complément des informations fournies à la séance de questions et réponses du 23 septembre dernier, la commission souhaite obtenir certaines clarifications. Merci de répondre aux questions qui concernent votre organisation :

1. À la séance de questions et réponses, la représentante de la SQI a indiqué que la portion du site comprenant les pavillons L, M, S, T, A et E sera « cédée en bonne et due forme<sup>1</sup> » à l'Université McGill, mais que les immeubles composant le reste du site, y compris les pavillons U, P, P1, V, et G, ne pourront faire l'objet d'une cession quels qu'en soient les occupants<sup>2</sup>. Que signifie exactement le fait de céder un immeuble, et comment la cession d'un immeuble ou son interdiction est-elle justifiée ?
2. À long terme, à qui appartiendrait *tout* le sol du site de l'ancien hôpital Royal Victoria ? La SQI et l'Université McGill auraient-elle la possibilité de vendre, en tout ou en partie, les immeubles sous leur responsabilité ?
3. À la séance de questions et réponses, la représentante de la SQI a indiqué que la requalification du site est prise en charge par la SQI. Une fois les travaux de requalification achevés et les occupations des bâtiments arrêtées en cohérence avec le plan directeur et les règlements, est-ce la SIQ qui

---

<sup>1</sup> Transcription de la séance de questions et réponses du 23 septembre 2021, doc. 6.2.1, L. 465

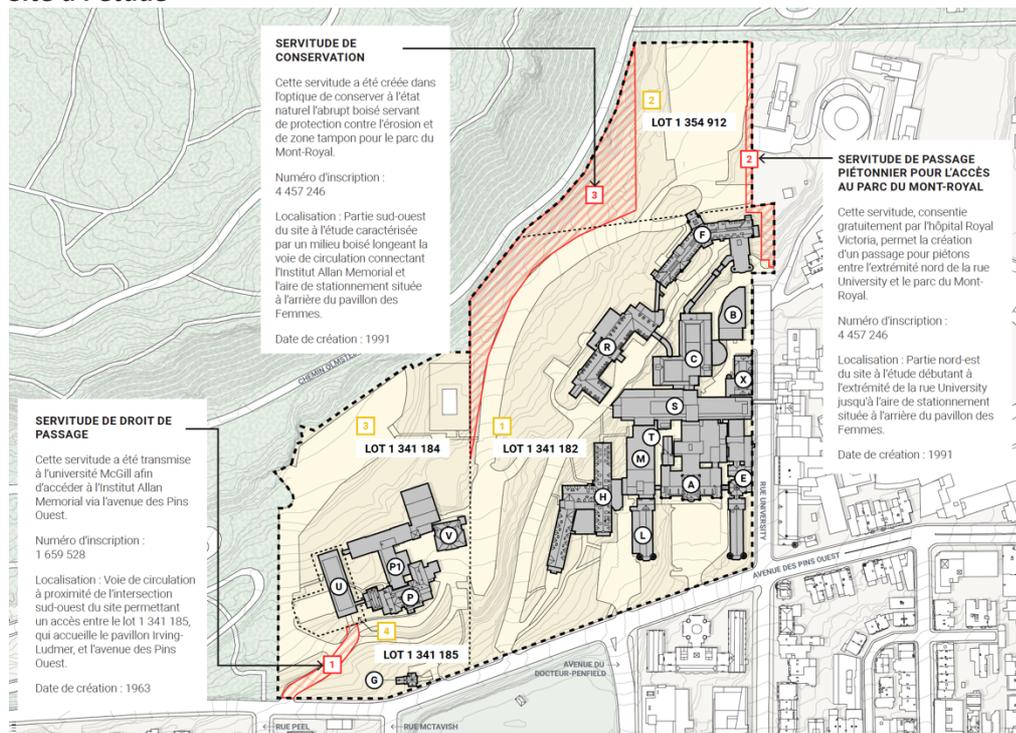
<sup>2</sup> Transcription de la séance de questions et réponses du 23 septembre 2021, doc. 6.2.1, L. 480-495

coordonnera à long terme la gestion de l'ensemble du site de l'ancien hôpital Royal Victoria quant à ses usages, ses aménagements et sa mise en valeur ?

4. Sur la portion du site dont la SQI assurerait la gestion, comment serait réalisée la mise aux normes des bâtiments si leur fonction reste à déterminer ?
5. Afin de s'assurer de sa bonne compréhension du *Projet de loi concernant un immeuble situé sur la rue University*, la commission aimerait obtenir les clarifications suivantes:

a) Est-ce que les dispositions interdisant l'utilisation des terrains pour les « usages d'hébergement de type copropriété divise ou d'établissement hôtelier commercial à moins que ces usages ne soient accessoires ou ne fassent partie d'un projet institutionnel ou public » s'appliquent à l'ensemble des lots 1 341 182 et 1 354 912 ? Ces numéros de lots apparaissent au plan suivant :

### Site à l'étude<sup>3</sup>



Si ce n'est pas le cas, serait-il possible d'obtenir plus d'informations sur les parties de lots visées par les restrictions d'usage ? Une carte détaillant la zone d'application des restrictions serait également appréciée afin de faciliter la compréhension du projet de loi.

b) Pourquoi ne pas avoir inclus les lots 1 341 184 et 1 341 185 occupés par l'Institut Allan Memorial et le pavillon Irving Ludmer à ce projet de loi ?

<sup>3</sup> Société québécoise des infrastructures, Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, doc. 3.1.1, p. 16

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 20 octobre 2021, afin que la commission puisse en tenir compte dans son rapport.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Merci de votre précieuse collaboration,

Marc-André Lapointe  
Analyste